



Réunion du 23 novembre 2005 : Les odeurs dans la zone Nord de Toulouse

A l'ordre du jour de cette réunion, la présentation de la phase prospective de l'étude olfactive effectuée par la société EOG. Cette réunion s'inscrit dans la continuité et la logique de celle du 18 mai 2005, à l'issue de laquelle il avait été décidé de confier à EOG une étude sur les odeurs dans la zone Nord de Toulouse. Cette étude a été financée à parts égales par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (via la DRIRE) et la Compagnie Générale des Eaux. L'étude comprend deux phases, un diagnostic et une analyse, laquelle devrait aboutir à la détermination des sources et à l'analyse de 5 sites industriels en particulier. Cette réunion est consacrée à la présentation des résultats de la première phase dite prospective.

En préambule, André Savall, président de cette instance, rappelle qu'un forum inter SPPPI s'est tenu les 20 et 21 octobre à Lyon. Il en a retenu trois informations essentielles. D'une part, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable soutient les SPPPI. Toutefois, les problèmes de financement demeurent. Les SPPPI actifs actuellement reposent sur trois schémas de financement différents, adossés à une régie directe, à une association ou à un Groupement d'intérêt public (GIP).

Le premier mode de fonctionnement semble avoir la préférence du Ministère.

En dernier lieu, il reste à trouver une articulation avec les CLIC. Ce sujet est actuellement au cœur des débats. Il devrait y avoir, en Midi Pyrénées, plus d'une dizaine de CLIC créées, lesquelles feront l'objet d'au moins une séance par an. En Rhône-Alpes, il s'agit d'une quarantaine. Ces créations vont engendrer un surplus de travail pour les DRIRE.

Il informe l'assemblée qu'une autre réunion du SPPPI aura lieu le 5 décembre prochain à la CRAM sur le thème de la dépollution des terrains de l'ancienne poudrerie de Braqueville.

D'autres réunions sont par ailleurs à prévoir en début d'année prochaine pour présenter notamment le bilan des rejets industriels dans l'air et dans l'eau et le bilan déchets des principales industries de la région Midi-Pyrénées.

Les odeurs en question dans la zone Nord

Il s'agit de caractériser la gêne olfactive et d'identifier des sites responsables.

L'étude a été confiée à EOG

Pour information : Créée il y a 15 ans, EOG est la filiale air du groupe GED (Global Environment Development), spécialisée dans l'olfactométrie, la pollution atmosphérique et les risques sanitaires (objectivation des odeurs et de la gêne olfactive, conseil et assistance pour le traitement des odeurs, études des risques sanitaires, observatoire des pollutions...).

GED est un groupe de conseil et d'ingénierie spécialisé sur les marchés de l'environnement (air, eau, sol et eaux souterraines, management environnemental).

EOG mène différentes études dans le domaine des odeurs et des nuisances olfactives (diagnostic des sources odorantes, études d'impact, recherche de solutions de traitement, étude de la dispersion atmosphérique des odeurs, statistiques appliquées à la qualité de l'air et de l'odeur) mais aussi des études de risques sanitaires dans le cadre de risques chimiques ou microbiologiques, souvent demandées par les Institutions pour évaluer l'impact des polluants émis sur la santé humaine. Elle a en outre une expertise dans le domaine des émissions de COV, qui ont souvent un lien avec les nuisances olfactives car faisant partie des molécules malodorantes. Elle assure en outre la maîtrise d'œuvre de réalisation (APS, APD et suivi de travaux).

Ndlr : En termes de moyens techniques, EOG disposent de matériels spécifiques permettant des mesures olfactométriques, prélèvements d'air, mesures de débit, test d'étanchéité et de captage d'air malodorant. La société exploite différents logiciels.

Des odeurs, des plaintes récurrentes, des sites susceptibles d'émettre des odeurs

La première partie de l'étude, qui fait l'objet de la présentation, a pour objectif de recenser les sites potentiellement émetteurs d'odeurs et de recueillir l'état de l'opinion des populations riveraines vis à vis de l'environnement et des nuisances olfactives, explique Géraldine Deiber, de la société EOG.

Elle en rappelle le contexte : L'étude a démarré suite à des plaintes récurrentes de riverains (de la zone Nord de Toulouse), lesquelles étaient associées à différents sites, perçues comme étant à l'origine d'odeurs.

Quant à l'objectif, il est bien de réduire les nuisances olfactives en recensant les sites **susceptibles d'émettre** des odeurs, en évaluant la nature et l'importance des nuisances olfactives perçues et en identifiant in fine les sites **générant effectivement des nuisances**.

A la phase prospective (première partie de l'étude) succédera une phase « analyse » qui permettra d'identifier les principaux sites émetteurs d'odeurs et d'évaluer l'implication de ces différents sites.

Enfin, des propositions seront faites pour aider les industriels concernés dans le choix de solutions économiquement envisageables et techniquement réalisables sur le site.

En termes de méthodologie, pour recenser les sources d'odeurs, EOG a adopté deux approches complémentaires : d'une part, l'étude des fichiers d'entreprises de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse (CCIT), le fichier des installations classées fourni par la DRIRE; et d'autre part, en exploitant les 141 codes NAF associés à des sites connus comme émetteurs d'odeurs, ainsi que le dictionnaire des stations d'épurations fourni par l'Agence de l'eau Adour-Garonne. L'entreprise a en outre interrogé les différentes institutions qui avaient pu recenser des plaintes : la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS), la Direction Départementale Agriculture et Forêts (DDAF), la Direction des Services Vétérinaires (DSV), la Préfecture, les mairies des communes installées sur une zone large de 3 ou 4 km et l'ORAMIP.

Elle précise que le fichier ICPE est encore en cours d'étude. Ainsi, la liste n'est pas encore exhaustive

Une trentaine de sites en cause

EOG a identifié, sur la zone d'étude, 27 sites potentiellement émetteurs d'odeurs auxquels il faudra encore ajouter 4 à 5 sites, une fois l'étude du fichier ICPE terminée.

5 sites ont été écartés car situés aux extrémités de la zone.

Regroupés par types d'activités, il s'agit de 6 sites agroalimentaires, 5 de production industrielle, 2 dans le traitement de l'eau, 2 dans le traitement des déchets et 9 autres sites aux activités diverses, relevant de l'imprimerie, de la peinture, du traitement ou re traitement des métaux.

► Pour ce qui concerne les sites agroalimentaires, les activités sont réparties entre la production de lait et de produits laitiers (Yoplait et 3A), la pâtisserie et boulangerie industrielle, les surgelés (Boncolac) et une entreprise de production de viandes (Midi Pyrénées Viandes).

Les odeurs associées à ces activités sont des odeurs de fermentation et de cuisson.

► Pour les activités de production industrielle, il s'agit d'entreprises de construction de chaussées routières et sols sportifs, de production de plastique (entreprise légèrement en dehors de la zone) et de carrosserie automobile.

► Pour le traitement de l'eau : il s'agit des eaux usées urbaines de la station de Ginestous et de celle de Blagnac.

Les odeurs sont de type soufré, amines, ammoniac que tout un chacun associe à des odeurs d'œufs ou de poissons pourris.

► Le traitement des déchets correspond à l'activité de deux usines d'enlèvement et transit de déchets ménagers (une installée dans le Nord de Toulouse et l'autre en périphérie sur la commune d'Aucamville).

► Pour ce qui est des autres activités, il s'agit de 4 entreprises de peinture, de 2 imprimeries (une dans la zone industrielle et une en périphérie de la zone), de 2 entreprises de récupération de matières métalliques et 1 site de traitement des métaux.

Il s'agit d'odeurs de COV, de solvants et d'huiles.

L'entreprise s'est parallèlement attachée à l'étude des plaintes et informations recueillies auprès de divers interlocuteurs cités plus haut.

Ces plaintes ont été triées pour les associer aux zones d'études et ainsi identifier les sites potentiellement sources d'odeurs.

Les plaintes étaient orientées principalement vers le site de traitement chimique des métaux (STCM), l'usine de traitement de l'eau de Ginestous, et le site AMERICAFER de récupération de matières métalliques recyclables. Ont été en outre enregistrées des plaintes plus diffuses.

Après des mairies, les mêmes entreprises sont citées.

Mais l'enquête, précise la représentante de l'entreprise, a permis également de mettre en évidence deux autres sites, le centre de compostage de la mairie et de la Compagnie générale des eaux.

Sur les 27 sites potentiellement émetteurs d'odeurs sur la zone d'étude, 12 sont situés dans la zone industrielle Nord (4 sites agroalimentaires, 3 de traitement des déchets, 1 de traitement des eaux, 1 site de production industrielle (enrobage et chaussée), 3 aux activités diverses (imprimerie, traitement chimique des métaux et récupération de matières métalliques).

- 440 personnes interrogées : un échantillonnage représentatif -

La deuxième partie de cette phase prospective a consisté à évaluer l'état de l'opinion des populations riveraines sur leur environnement en général et les nuisances olfactives en particulier.

« L'objectif était d'évaluer l'importance des nuisances olfactives par rapport aux autres nuisances, de déterminer les zones géographiques impactées par les odeurs et d'identifier les sites responsables des odeurs », précise Géraldine Deiber.

L'enquête a été réalisée en septembre (du 5 au 7) et la phase de recensement est bien avancée. Les sites qui seront notamment visités sont été visités : Société de traitement des eaux, compostières, STCM, dépôt d'hydrocarbures Esso et Onyx.

Les personnes interrogées représentent 1,2 % des logements identifiés sur la zone (soit 440 personnes réparties sur les communes de Toulouse Nord, de Blagnac, Aucamville et Beauzelle). « Un échantillonnage qui permet de rendre compte d'un pourcentage représentatif ».

Une personne par foyer a fait l'objet d'un questionnaire dit à tiroir. « Nous nous intéressons dans un premier temps à la satisfaction des personnes résidant dans la zone, puis nous abordons la question des nuisances pour circonscrire ensuite un peu plus, d'abord sur le type de nuisances, puis sur les odeurs, puis sur la qualification des odeurs, puis sur la gêne occasionnée et puis sur l'apparement de l'odeur.

L'ensemble de ces informations est traité sous la forme de cartographies identifiant le sentiment des riverains par rapport aux odeurs perçues.

Les riverains interrogés sont situés dans une zone de 3 à 4 km autour de la ZI Nord de Toulouse, soit 21 îlots olfactifs.

- 374 personnes globalement satisfaites de leur environnement mais 275 qui disent percevoir des nuisances, le bruit étant incriminé comme le premier facteur de nuisances -

Sur leur cadre de vie, 374 personnes sur 440 se disent satisfaites ou très satisfaites tandis que 66 se disent peu à pas satisfaites.

« Cette question permettait d'avoir une réponse sur la globalité de leur qualité de vie. Les personnes satisfaites sont réparties dans tous les îlots, sauf le Ritouret et Beauzelle.

Sur la présence des nuisances, 275 personnes sur 440 disent percevoir des nuisances et celles-ci sont réparties de façon non homogène dans tous les îlots. Toutefois, moins de nuisances ont été relevées en dehors de la zone industrielle.

Sur la nature des principales nuisances perçues, c'est le bruit qui détient toutes les palmes (cité par 45 % des personnes interrogées), suivi par les odeurs (10 %), la délinquance (4 %). 5 % des personnes interrogées ont cité d'autres origines.

Plusieurs réponses pouvaient être fournies et ont été comptabilisées.

En revanche, 37 % disent ne pas percevoir de nuisances

Zoom sur les nuisances olfactives

En plus des 10 % de personnes qui disent percevoir des nuisances olfactives (42 personnes sur 440), il y a 16 personnes supplémentaires qui ont cité les odeurs comme nuisances secondaires après le bruit.

Il y a donc 13 % de personnes qui perçoivent les odeurs comme sources de nuisances.

« En fonction des réponses de riverains, il est possible d'identifier plusieurs activités comme origines possibles des nuisances olfactives. Les $\frac{3}{4}$ des personnes (40 sur 58) l'associent au

traitement de l'eau tandis que 6 personnes évoquent le traitement des déchets, et 4 différentes activités industrielles (dépôts d'hydrocarbures, sociétés SCREG et STCM). Une petite dizaine de personnes citent également les poubelles de quartier, les fumées de voisinage et la circulation.

- Fortes, gênantes, écœurantes, désagréables, persistantes, fréquentes, continues mais peu irritantes. Tels sont les qualificatifs assortis aux odeurs par les sondés -

Ces odeurs ont été caractérisées en fonction de divers paramètres : intensité, gêne, écœurement, irritation, hédonisme, persistance, fréquence, et type de perception.

En termes d'intensité, une majorité de personnes (30 sur 58) caractérise ces odeurs comme « fortes » et 16 comme « très fortes ».

En termes de gêne, 34 personnes l'estiment « gênantes » et 17 « fort gênantes » soit 51 personnes particulièrement incommodées.

En termes d'écœurement, les avis sont plus contrastés. 28 personnes les estiment « écœurantes ». Pour 11 sondés, elles sont « très écœurantes » mais pour 14 autres sondés, elles sont jugées « peu écœurantes ».

En termes d'irritation, une majorité (35 personnes) les qualifie de « peu ou pas irritantes ».

En termes d'hédonisme, 33 personnes parlent d'odeurs « désagréables » et 20 d'odeurs « très désagréables ».

En termes de persistance, 39 sondés évoquent des odeurs « persistantes ».

En termes de fréquence, les avis sont plus contrastés. 29 interviewés les estiment « très fréquentes » mais 20 « rares ».

En terme de perception, 40 personnes disent que ces odeurs sont en continu.

Les cartographies, représentant ces données, font apparaître une concordance avec les îlots précédemment identifiés, notamment la zone industrielle Nord de Toulouse et le secteur autour de l'usine de Ginestous.

- Les odeurs sont apparentées en majorité à la putréfaction -

Pour 19 personnes en effet, les odeurs sont associées à celles de la putréfaction tandis que pour 7 sondés, il s'agirait d'odeurs d'égout.

Ensuite, les résultats sont très diffus et cités par 1, 2 ou 3 personnes : fermentation, œufs pourris, odeurs fécales, de poubelles, de poissons, de cadavres, de choux, de plastiques ou de pneus brûlés, d'essence, de plomb, de goudron, de solvant, d'hydrocarbures. Les odeurs majoritairement citées, préviennent la représentation d'EOG, sont principalement caractéristiques du traitement de l'eau et des déchets en sachant que les activités industrielles telles que les solvants et hydrocarbures peuvent aussi générer ce type d'odeurs.

- Pas d'évolution significative dans la durée -

Les odeurs associées au traitement de l'eau n'ont pas varié selon les sondés voire ont diminué. Celles relevant de l'activité du traitement des déchets n'affichent pas d'évolution significative. Quant aux odeurs liées aux activités industrielles, elles n'ont pas varié dans le temps voire elles ont augmenté.

- Les odeurs génèrent un sentiment d'inquiétude chez les riverains -

Dégoût et inquiétude, ainsi se résume le sentiment des riverains qui souhaiteraient une action pour que les odeurs cessent.

La société EOG a également cherché à déterminer un indice individuel de confort olfactif. « Ce dernier associe deux paramètres, d'une part la probabilité d'être sous le vent des sites émetteurs et par ailleurs le caractère gênant des odeurs décrit par les personnes interrogées ». Il en ressort que l'indice serait bon pour 386 personnes (sur 440), moyen pour 31, dégradé pour 12 (notamment personnes situées près de la station de Ginestous, au Sud Est et Nord Ouest de la barrière de Paris et au Nord Est des Ponts Jumeaux), mauvais pour 11 personnes notamment installées près de Ginestous, Nord Ouest de la barrière de Paris, dans les quartiers Izards, du Stade Toulousain, du Raisin, Saint James et Magnés.

Pour résumer, le confort olfactif est jugé moyen à mauvais au Nord Ouest de la zone industrielle de Toulouse (odeurs de fumées de voisinage), moyen à l'Ouest et au Sud de la ZI, et ponctuellement moyen au Nord Est, Sud Est de la ZI et à l'Est de Blagnac.

En Conclusion, il y a donc eu 440 personnes interrogées. 85 % des habitants se disent satisfaits à très satisfaits de leur cadre de vie. 63 % d'entre eux perçoit toutefois des nuisances, dont le bruit principalement (45%). Les odeurs sont citées comme sources de nuisances secondaires. Celles-ci sont associées au traitement de l'eau pour 69 % des sondés, aux déchets (10 %), à l'industrie (7 %) et à des origines diverses pour 14 %.

Les zones les plus impactées sont :

- **Ginestous**
- **Barrière de Paris**
- **Les Minimes**
- **Nord Est des Ponts Jumeaux**
- **Stade Toulousain**

Les odeurs perçues sont caractérisées comme fortes, gênantes, écœurantes, désagréables, persistantes, fréquentes, peu irritantes et continues.

Le confort olfactif est moyen pour 31 personnes, dégradé pour 12 et mauvais pour 11.

A ce jour, 27 sites ont été identifiés comme potentiellement émetteurs d'odeurs mais cette liste n'est pas exhaustive, l'étude du fichier ICPE n'étant pas aboutie.

Les prochaines étapes de l'étude

Il s'agira d'analyser les données issues de l'enquête, du recensement, de l'ORAMIP, de la météorologie... ; d'établir les relations entre pollution de l'air et perception des nuisances olfactives, de croiser et recouper les diverses informations, d'identifier et d'évaluer l'implication des différents sites recensés, de définir les sites à traiter pour améliorer le confort olfactif des riverains.

***Lucienne Réal, Comité de quartier Croix de Pierre*, se référant au chapitre caractérisation des odeurs, fait remarquer que le terme de « fréquence » n'est pas très explicite. « Entre fréquentes et rares, il y a peut être un moyen terme. Il est difficile de répondre à cette question ».**

***Yves Favard, AVPRI*, ne comprend pas très bien comment la notion de l'indice de confort olfactif.**

Géraldine Deiber, EOG répond que deux paramètres sont pris en compte, la probabilité d'être sous le vent émetteur et le caractère déclaratif gênant des odeurs. « C'est un indice utilisé pour les centres de traitements des déchets d'animaux. Il suffit de se reporter à l'arrêté équarrisseur ».

Elle précise que le confort « dégradé » correspond à un indice compris entre 6 et 8 et « mauvais » à un indice entre 8 et 10.

M. Canciani, association VIE Nord toulousain : « On remarque très bien que les 58 personnes concernées par les problèmes d'odeurs se situent sur la rive droite (cf points rouges sur la carte), ce qui voudrait dire qu'il n'y a pas de problèmes sur la rive gauche. Y-a-t-il des plaintes côté rive gauche ? Pourquoi s'être tant préoccupé de la zone située sur la rive gauche de la Garonne alors que les problèmes sont sur la rive droite ?

Il considère que les résultats du sondage sont faussés et ne comprend pas pourquoi « on a pris un échantillon sur les deux rives. Si vous aviez pris un échantillon sur une seule rive, vous auriez un pourcentage de personnes subissant des nuisances qui serait le double ».

André Savall, président du SPPPI, répond qu'il s'agit d'une zone témoin et rappelle que lors de la réunion du 18 mai 2005, un quadrillage du territoire avait été proposé. Le quadrillage permet d'identifier tous les sites potentiellement sources d'odeurs. « A partir du moment où l'on définit une zone, on s'en tient à la méthode ».

M. Canciani répond qu'il aurait fallu distinguer les deux zones et avoir des conclusions pour chaque rive.

Yves Favard: Sur le traitement des eaux, il peut y avoir une mauvaise interprétation De quelles eaux parle-t-on ? celles de Clermont ou nos eaux usées ?, demande-t-il faussement provocateur. « Aussi, il faut replacer l'étude dans un cadre d'objectivation. Il y a de la maladresse dans la manière de présenter les conclusions. Pour exemple, quand vous dites que 85 % des personnes disent être globalement satisfaites de leur cadre de vie, ce n'est pas le but de cette étude. Il faut prendre ces éléments comme des données brutes. Le noyau dur de la nuisance est clairement identifié, ce qui permet d'envisager certaines actions. Cette étude peut également nous donner des idées pour d'autres sites à Toulouse pour lesquels nous avons le même problème ».

Alain Barafort, DRIRE : « Le cadre de cette étude est clairement défini : avoir une idée générale des nuisances. Il ne s'agissait pas de suivre une rive en particulier de la Garonne. Nous avons retenu la zone Nord dans sa globalité. Dans toutes les études, il est important de suivre une méthodologie. Cette étude montre qu'il y a une zone qui ressent plus fortement les odeurs. Le but n'est pas de parvenir à un certain pourcentage de personnes ressentant des odeurs mais d'identifier des sources de pollution. Cette étude présente des avancées. Jusqu'à présent, il était identifié deux sites. EOG en a identifié 27 et lors des visites de sites, il pourra ensuite être identifier les sources potentielles d'odeurs. Ensuite, ce sera à l'industriel de mettre en œuvre des solutions » .

Lucienne Réal : quelle sera la nature de ces visites ?

Géraldine Deiber, EOG : Nous sommes suffisamment professionnels pour ne pas mener une visite, histoire de se balader. Toute source potentielle sera inspectée, cheminées, bassins

d'épuration. Il sera vérifié le fonctionnement, les procédés en place...Chacun des sites sera audité de façon cadrée de manière à identifier les sources émettrices d'odeurs »

- Incident à Ginestous : le problème des boues -

Rose Frayssinet, Les Amis de la Terre : Allez-vous utiliser les olfactomètres ?

« Non, ce n'est pas prévu dans un premier temps de faire des mesures. Nous pouvons identifier de façon fine les sources émettrices d'odeurs, les procédés ou molécules responsables sans utiliser les olfactomètres. Ils pourront être utilisés dans un deuxième temps en accord avec l'industriel ».

Jeanne Meynadier, Union des comités de quartier de l'agglomération toulousaine, se réjouit de la conduite de cette étude car « pour la première fois depuis 20 ans, on évoque des nuisances de l'ensemble de la zone. Nous le demandons depuis de nombreuses. Les observations que vous avez faites recoupent largement celles de nos plaintes. Il y a des choses qui s'expliquent notamment à Blagnac, où les riverains nous disent que les odeurs ont fortement diminué. Mais il y a une autre observation qui ne ressort pas de votre étude, c'est le fait que les odeurs sont plus difficilement identifiées dans les lieux larges, places, avenues...que dans les petites rues. On ressentira plus les odeurs dans les rues adjacentes »

Roger Teston, Ginestous 2000 : « Je voudrais rappeler que M Diebold (ndlr : député de la Haute-Garonne, adjoint au maire de Toulouse) s'était engagé à éradiquer les odeurs de Ginestous. Il me semble que cela ne fonctionne pas très bien. C'est pourtant un point figurant dans le cahier des charges de l'exploitant ». Roger Teston fait ensuite allusion à l'observatoire mis en place par la CGE sur la base de nez volontaires et en conteste la méthode. « On nous a mis des petits flacons qu'il fallait renifler. Ils sentaient tous mauvais, sauf un, et pour cause, c'était de l'eau. C'est dire à quel point l'on se moque de nous. Je ne reconnais pas les odeurs quand elles sont toutes mauvaises. Il faut faire la différence entre le chou et l'œuf ».

Il demande enfin des précisions sur une autre problématique, suite à un incident survenu au sein de la station de Ginestous. Les pompiers seraient intervenus à la suite d'un début d'incendie provoqué par la combustion de granulés. « J'ai lu dans la Dépêche que 10 kg de granulés avaient été brûlés. J'ai demandé la main courante aux pompiers, qui ont refusé. On ne fait pas déplacer les pompiers pour 10 kg de granulés. Nous voulons savoir quelles sont les normes de sécurité applicables pour ces établissements. Aussi, la compostière verte doit être couverte ».

Alain Barafort : « Plusieurs services de l'administration interviennent dans le contrôle de l'usine de Ginestous. La DRIRE n'intervient que sur la partie contrôle des incinérateurs. Le stockage des granulés ne relève pas de la compétence de la DRIRE.

M. Canciani : « Je me suis renseigné auprès du Ministère de l'Ecologie. Le contrôle du stockage de ces granulés relève de la Direction départementale de l'agriculture. Aujourd'hui, il y a une déficience car le « stockage des granulés » n'est pas inscrit dans l'arrêt préfectoral (cf production de boues).

Alain Barafort répond sur le devenir des boues qu'un tiers des boues est valorisé en agriculture, un autre tiers est séché pour la production d'engrais. Le dernier tiers est brûlé dans deux fours d'incinération (dont un en secours) et les cendres sont envoyées et traitées en centres de stockage de déchets ultimes.

André Savall : « J'ai été interpellé par un collègue universitaire qui a vécu personnellement l'incident de Ginestous et qui m'a dit avoir été fortement incommodé par ces odeurs »

- La loi oblige à stocker les granulés sur place -

M. Esperza, Compagnie Générale des Eaux : « Sur le plan réglementaire, une installation de traitement de l'eau dépend de la loi sur l'eau. Et la loi nous oblige à stocker sur place les granulés car nous ne pouvons pas travailler à flux tendus. Nous avons donné la priorité à la valorisation agricole. Compte tenu du volume des boues, nous avons obligation de garder nos boues sur le site. La particularité de Ginestous est de transformer ces boues en granulés séchés. Les volumes seraient moins importants si nous avions fait le choix du granulé pâteux. Nous avons fait ce choix car les granulés séchés offrent une meilleure valorisation agricole. Le plan d'épandage concerne 84 communes autour de Toulouse. Les agriculteurs ne les acceptent que si nous présentons une fiche analytique conforme à la réglementation. Il y a une deuxième contrainte, nous ne pouvons pas épandre en flux tendus. Il y a deux grandes campagnes. Entre les deux, il y a obligation de garder sur les sites ».

M. Canciani : « Aucun contrôle n'a jamais été fait, ni par la DDE et encore moins par la DDA, qui m'a répondu : « Je suis tout seul et je ne vais pas m'occuper du stockage ». Il n'était même pas au courant de l'incident survenu à Ginestous. Le Ministère de l'Ecologie m'a par ailleurs dit que les boues de station d'épuration séchées étaient un produit très dangereux qui peut être combustible voire explosif ».

M. Esparza réplique « qu'il n'est pas inflammable »

André Savall : « Ce granulé donne peut être satisfaction au monde agricole mais j'apprends par la même occasion qu'il y avait plusieurs milliers de tonnes de produits inflammables stockés sur le site ».

Roger Teston : « Quelle est l'obligation en matière de stockage, comment se fait-il qu'il soit aujourd'hui ouvert et sans protection ? »

M. Esparza : « En termes de stockage de granulés, j'ai une difficulté. Ce tas est générateur d'odeurs et non pas de risques. Nous allons faire des efforts pour couvrir et limiter les odeurs. J'avais déjà demandé dans le cadre des arrêtés précédents que ces produits soient stockés près de la zone de valorisation. Il réaffirme que ces produits ne présentent aucun danger d'explosion.

M. Canciani : « Le Ministère de l'Environnement dit le contraire ».

M. Esparza : « Ce qui m'intéresse dans les études présentées, ce sont les personnes qui disent être encore incommodés par les odeurs. Dans le traitement de l'eau, il y a plusieurs types d'odeurs. Nous avons mis en place un observatoire d'odeurs (cf remarque de Roger Teston plus haut) composé d'un groupe d'une vingtaine de volontaires, en accord avec les mairies de quartier et les associations, pour nous aider à qualifier les odeurs émanant de l'usine. Ces personnes sont formées aux différents types d'odeurs que nous avons sur le site. Nous avons fait appel à EOG pour mener cette étude. L'objectif est de déterminer les périodes de fortes odeurs et de les qualifier. Quatre campagnes seront menées pendant un an. De chez elles, les personnes volontaires rempliront un imprimé sur lequel elles feront part de leurs observations olfactives. Ces informations seront transmises à EOG, qui pour sa part croisera ces données avec les conditions de marche de l'usine et avec des données atmosphériques. Cela donnera une photographie sur plusieurs mois, quasiment le temps d'une année. Cette initiative permettra de confirmer ou d'infirmer l'évolution des abattements d'odeurs et mettre en valeur

des dysfonctionnements générateurs d'odeurs. Nous ne parlons pas d'olfactomètre car ce n'est pas une mesure qualitative mais quantitative. Cet observatoire s'inscrit en complément de l'étude qui est présentée dans cette instance ».

Roger Teston : « Le problème de cette zone est qu'elle concentre une compostière, une déchetterie, une concasserie et une station d'épuration »

- Vide juridique ? -

André Savall rappelle que le point important demeure le stockage de plusieurs milliers de tonnes de granulés sur le site. « Mon collègue, que vous dites à côté de la plaque, s'est plaint d'odeurs en plus de la crainte que ce soit inflammable. Il ne faut pas qu'il y ait un vide juridique sur ce sujet. Ce type de négligence peut avoir des conséquences graves».

M. Esparza « Je renouvelle l'invitation que j'avais faite à M. Fournier votre collègue de venir visiter le site ».

André Savall : « Il y a eu une forte odeur et combustion de ce produit ».

Roger Teston fait observer que les silos de ces granulés n'étaient pas couverts la semaine dernière et qu'ils l'étaient cette semaine.

M. Esparza répond que des couvertures sont en train d'être testées car « nous avons bien identifié qu'ils étaient à l'origine du problème ».

M. Canciani : « Ce ne sont pas tant les odeurs qui inquiètent que les gaz dangereux dégagés quand les granulés brûlent ».

Roger Teston et M. Canciani répondent en chœur que « ce sont des gaz ».

Jeanne Meynadier : « Je parle au nom de plusieurs collectifs. Nous avons écrit à la préfecture, demandant à ce que ce vide juridique soit comblé et qu'il fasse l'objet d'une inscription dans un arrêté complémentaire. Nous demandons à ce que nous soit précisée la nature de ces granulés, les conditions de son stockage et les mesures prises pour pallier les nuisances et les risques. Nous voudrions qu'une réponse soit donnée à cette question et que nous soyons informés à temps. Pour le jury des nez, nous n'avons été ni informés ni prévenus. C'est peut-être de la maladresse, je ne fais de procès d'intention à personne, et nous sommes conscients des contraintes de l'exploitant mais nous sommes surpris que l'Etat ne se soit pas attaché à ce problème».

- Pas de vide juridique mais respect d'une obligation -

M. Esparza rappelle qu'il ne s'agit pas d'un vide juridique mais du respect d'une obligation. Pour **M. Canciani**, il y a bel et bien un vide juridique sur le contrôle. « L'aspect réglementaire n'est pas traité car le Ministère étudie l'ajout d'une rubrique».

Roger Teston soutient que « contrairement à ce qui est dit, le Ministère de l'Ecologie dit que les boues relèvent des déchets et du contrôle de la DDE, et non de la DRIRE. Et il ne s'agit pas d'un amendement agricole ».

Il ajoute que lorsqu'il a demandé la main courante, elle le lui a été refusée.

Lucienne Réal précise que les pompiers n'ont pas d'archives.

André Savall conclue sur ce point, en disant que de toute façon une main courante n'a aucun caractère officiel, puis oriente la discussion sur le coût de l'étude et sur l'opportunité de l'étendre à la zone sud.

Alain Barafort précise que le coût de l'étude lancée sur la zone Nord de Toulouse est de 38 000 euros et que celle-ci elle a été financée à 50 % par le SPPPI et à 50 % par la Compagnie Générale des Eaux.

Alain Barafort précise qu'une étude sur la zone sud pourrait englober également les zones Thibaud et Chapitre. « Il s'agirait finalement de deux grandes zones le long de la Garonne ».

Yves Favard précise alors qu'il a tenu à assister à cette réunion précisément parce que la même problématique nous préoccupe dans la zone sud.

Lucienne Réal rappelle que la dernière étude faite sur ce sujet l'avait été en hiver et remet en cause la pertinence d'une étude faite à cette période « car peu d'odeurs sont ressenties l'hiver ».

Loïc Buffard, chef du service régional de l'environnement industriel (DRIRE), indique que des incertitudes pèsent actuellement sur les budgets 2006 qui ne permettent pas d'envisager la réalisation d'une telle étude au printemps 2006. « Si on décide de la lancer, il faut prendre la décision très rapidement pour qu'elle puisse être réalisée en grande partie en 2005. Ce n'est pas l'idéal mais c'est une contrainte dont chacun doit être conscient.

Alain Barafort complète en disant que la période n'a pas d'importance. « L'essentiel est d'identifier dans un premier temps toutes sources de nuisances ».

Lucienne Réal insiste sur le fait que le problème est complexe et ne se réduit pas aux odeurs générées par la campagne de la fénamidone (ndlr : en étudiant le problème, Isochem ne peut corréliser ces odeurs qu'à un seul produit, la fénamidone). « Je rappelle que nous ressentons ces odeurs en dehors des campagnes de production ».

Alain Barafort précise qu'Isochem sera inclus dans les visites et à une période définie d'un commun accord.

Yves Favard : « Compte tenu du prix, il faut être raisonnable et déterminé sur ce que l'on veut faire ».

Roger Teston revient sur le problème de la concasserie et des déchets qu'elle reçoit. Un problème qu'il a déjà soulevé à plusieurs reprises.

Alain Barafort insiste sur le fait que les chantiers de déflocage font l'objet de contrôles poussés, y compris sur l'amiante.

Roger Teston informe qu'un chantier de désamiantage est en cours près d'une école, sans autorisation, surveillance et contrôle.

Alain Barafort demande à Monsieur Teston de lui communiquer l'adresse de ce chantier qui sera porté à la connaissance des autorités de contrôle.

La prochaine réunion du SPPPI est fixée au 5 décembre 2005. Elle porte sur le chantier de dépollution des terrains de l'ancienne poudrerie de Braqueville, terrains appartenant à la Direction Générale de l'Armement. Cette présentation sera faite par des représentants de la DGA qui répondent ainsi à une demande qui avait été formulée au sein de la CLIP du 12 octobre 2005.